



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 5 novembre 2020

Question n° 48 de M. Johan Pain, déposée le 20 septembre 2020 « Covid-19 – Conséquences et causes de la diminution de l'offre dans les transports publics lausannois (tl) ? »

Rappel

« Depuis mi-juillet, la direction tl a pris la décision de réduire son offre de prestation avec des suppressions temporaires de véhicules sans en avoir consulté le syndicat pour son éventuel accord. Cette décision va dans le sens opposé aux recommandations fédérales en matière des mesures anti-Covid-19, en particulier, depuis la reprise des écoles et la fin des vacances d'été.

En effet, le respect de la distanciation sociale dans les véhicules n'a pas pu être régulièrement respecté par les usagers tl par le simple fait des suppressions et modifications de certains horaires des véhicules. Certes, le port du masque dans les transports publics est impératif, mais, la distanciation sociale a aussi son importance pour la sécurité sanitaire des usagers !

Cette situation a eu aussi des impacts négatifs sur les conditions de travail du personnel roulant avec une certaine détérioration du climat social des conductrices et conducteurs tl. L'excuse invoquée par la direction tl face à ce constat, serait justement un manque d'effectif dans le personnel « roulant » du fait de retards liés au « Covid-19 » dans la formation de conductrice·eur·s tout en sachant que les problèmes de sous-effectifs dans l'entreprise remontent à plusieurs années en arrière ».

Préambule

La Municipalité constate que le port du masque est obligatoire depuis plusieurs mois car il n'est pas possible de respecter la distanciation sociale dans les transports publics, suite à la reprise du trafic (de l'ordre de 80% du trafic normal actuellement), en particulier dans le m2. Pour le solde, la Municipalité a sollicité la direction des tl et relaie ici les éléments qui lui ont été communiqués.

Réponse de la Municipalité

Question : La direction tl peut-elle confirmer cette situation et expliquer les raisons du manque récurrent de personnel de conduite ? La direction peut-elle expliquer sa non-anticipation dans la planification de ses effectifs afin d'éviter que de telles situations pénalisent les usagers et le personnel ? Gérer une entreprise, n'est-ce pas prévoir ?

En période normale, ce sont jusqu'à dix élèves qui intègrent chaque mois la formation de conductrice et conducteur aux tl. Le contexte sanitaire exceptionnel de ce printemps a interrompu le processus de formation habituel, ce qui a touché vingt élèves. La formation théorique a pu être maintenue à distance depuis le mois de mars alors que la formation pratique n'a pu reprendre que de manière limitée à la mi-mai avant de retrouver le rythme normal au début du mois de juillet, conformément aux directives édictées par CFF et CarPostal. Ces formations retardées de plusieurs mois n'ont malheureusement pas été sans impact sur l'exploitation d'un réseau comme celui des tl. Sans cette interruption, les nouveaux collaborateurs auraient dû intégrer l'équipe de conduite en juillet et soulager ainsi les conductrices et conducteurs qui ont fait face, ces derniers mois, à des horaires et des conditions de travail exceptionnels.

En juillet, l'effectif des tl était de ce fait inférieur aux besoins effectifs (entre dix et quinze conducteurs selon les jours) : le maintien du service normal aurait impliqué la suppression d'un nombre très important de congés, congés qu'il convient par ailleurs d'honorer. Considérant que les conductrices et conducteurs ont, comme le reste de la population, vécu les difficultés liées à la crise sanitaire, avec par exemple l'impossibilité de voir leur famille, la direction des tl a estimé qu'il était important de leur accorder un certain nombre de congés afin de pouvoir affronter l'éventuelle 2^e vague. Elle a aussi offert, avec l'accord du Syndicat du personnel des transports (SEV), la possibilité d'effectuer davantage d'heures, dans le cadre strict de la loi sur la durée du travail et de la convention collective de travail.

La gestion d'un effectif important est complexe, en particulier lorsqu'une entreprise se trouve dans une phase de développement important et dans un contexte incertain (crise sanitaire). Les tl ne se trouvent pas en sous-effectif chronique, mais dans une situation de fort développement qui a été anticipée grâce à l'augmentation notable – actuellement dix personnes en formation sur certaines volées au lieu de six à huit en temps normal – de sa capacité à recruter, former et intégrer de nouvelles collaboratrices et collaborateurs (près d'une centaine par an, en tenant compte des départs à la retraite et du turn-over), tout en respectant bien entendu le cadre légal lié à la conduite professionnelle de personnes.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à la question de M. Johan Pain.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 5 novembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

